Éducation comparée / nouvelle série, n°10, pp 107 -137

Ecole et violences au Gabon : Une lecture critique de l'usage du châtiment corporel et de la violence verbale en milieu scolaire

Hermine MATARI[1]
Université Omar Bongo
Gabon
Afrique

RÉSUME

Le phénomène de violence à l'école comme nous le dit E. Debarbieux est devenu un problème mondial à la fin du XXème siècle, dans la mesure où il préoccupe de plus en plus les décideurs et les hommes politiques (2006). C'est un phénomène de plus en plus présent en Afrique, dont les chercheurs accordent un intérêt particulier à travers les multiples investigations et recherches réalisées à cet effet. Certes, c'est une question peu explorée au Gabon, mais qui suscite tout de même des inquiétudes et interrogations de la part, des décideurs politiques, des parents, des chercheurs et autres acteurs de la société.

Au Gabon la violence à l'école se manifeste sous diverses formes, elle peut-être physique, morale, psychologique ou sexuelle. L'objet de cette réflexion porte sur deux types de violences, la violence physique à travers l'utilisation du châtiment corporel à l'école primaire et la violence morale ou verbale à travers les insultes et menaces à l'endroit des élèves. Ce sont là deux formes de violences utilisées par les enseignants sur les élèves. Mais, ces formes de violences observées en milieu scolaire au Gabon sont-elles source d'échec ou de décrochage scolaire ? Où s'inscrivent-elles encore dans la logique des anciennes méthodes pédagogiques léguées par la colonisation ?

1 Enseignante-Chercheure, Maître-assistant (CAMES), Université Omar Bongo, Département de sociologie - Membre de la Chaire UNESCO Sciences Sociales

L'on se rend finalement compte que dans les pays Nord, les violences à l'école sont davantage occasionnées par des élèves, des parents, des personnes extérieures, c'est-à-dire, des jeunes sur les adultes. Alors qu'en Afrique et précisément au Gabon, cette problématique nous inscrit dans un schéma inversé où l'enseignant, représentant l'aîné, l'autorité dans la classe, pense avoir tout pouvoir de violence sur ces élèves. Partant, cette réflexion va s'appuyer sur une lecture critique des rapports, de la presse et des quelques statistiques et travaux de recherches existants, mais aussi de quelques entretiens réalisés. L'idée étant de montrer la portée réelle de ce phénomène dans notre société, à travers une analyse de contenu descriptive et pertinente.

MOTS CLÉS
Violence -Verbale - Châtiment corporel - Milieu scolaire - Ecole - Primaire - Secondaire – Gabon

Introduction

Cet article porte sur **la violence en milieu scolaire au Gabon.** Les violences dont il est question ici concernent la violence physique à travers l'utilisation du châtiment corporel à l'école primaire et la violence morale et psychologique par les insultes et menaces des enseignants à l'endroit de leurs élèves.

L'intérêt accordé à ce sujet part d'une idée reçue partagée chez de nombreux enseignants gabonais qui estiment que « le châtiment corporel et les insultes exercés par les enseignants sur les élèves, seraient une source de motivation et de réussite scolaire » (H. Matari 2011 et Awansi Ngaleu, 2010). L'objectif dans ce travail est de tenter d'apporter une analyse sociologique à cette idée reçue avéré chez l'ensemble du corps enseignant attestant d'une soi-disant corrélation parfaite entre « violence et motivation ou réussite scolaire ».

Nombreuses études sociologiques, ont en effet établi le lien entre la réussite ou l'échec scolaire et le milieu socioculturel des parents (P. Bourdieu et J-C Passeron, 1964 et 1970 ; P. Perrenoud, 1995 ; B. Lahire, 1993).

Si comme l'attestent de nombreuses recherches (Debarbieux, 2006 ; Blaya, 2010), les violences observées dans les pays du Nord entraînent parfois un discrédit de l'institution, un déclassement du métier d'enseignant et une détérioration du climat scolaire, qu'en est-il au Gabon ? Les acteurs éducatifs gabonais (Etat, parents, partenaires sociaux, etc.) sont-ils informés et acceptent-ils ces formes de violences ? Cette violence à l'école puise-telle sa source dans les effets de la mondialisation ou s'inscrit-elle dans la dynamique des rapports inter ou intra-générationnels ? La violence en milieu scolaire ne s'inscrit-elle pas dans une forme de « *négation* » qui permet de considérer la violence comme quelque chose de normal, justifiée souvent par des pratiques culturelles (Debarbieux, 1999) ? Ou bien, une pratique qui permet de redresser l'enfant, comme c'est le cas au Burkina Faso et dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne ? (L-J Dougoudia, 2009, p.119). Répondre à ces interrogations, suppose pour nous une déconstruction de cette idée reçue mettant en corrélation la violence et les motivations scolaires. Car, aujourd'hui, avec l'évolution des sociétés, les méthodes pédagogiques ont évolué et sont davantage tournées vers des méthodes douces impliquant le dialogue et la négociation dans l'apprentissage des élèves[2]. C'est pourquoi nous faisons l'hypothèse que cette « *théorie du redressement* » prônée par les enseignants pour justifier les pratiques de violence envers les élèves,

2 UNICEF, *Prise en charge de la violence en milieu scolaire. Initiatives modèles en Afrique occidentale et centrale*, Plan Afrique de l'Ouest, mai 2010 ; ADEA, *La violence de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone. Comprendre leur impact sur la scolarisation des filles pour mieux les combattre*, Rapport 2012.

est un alibi qui permet de légitimer et perpétuer les rapports de domination et d'autorité des adultes sur les jeunes.

La violence est utilisé ici dans un sens relatif aux pratiques routinières et aux expressions ordinaires d'agression interpersonnelle qui servent à normaliser la violence, à une échelle micro, dans les conflits familiaux, scolaires ou sexuels, dans les actes de délinquance ou dans la consommation de drogues (Bourgois, 2002, p.4). Il s'agira aussi d'adopter un regard comparatiste, afin de comparer les formes de violence observées dans les pays Nord avec ceux en présence dans les pays d'Afrique subsaharienne, le Gabon en l'occurrence.

Cette réflexion se nourrit de trois travaux scientifiques : premièrement, une étude que j'ai réalisé en 2009-2010 par entretien auprès de 16 instituteurs, sur *les causes de l'échec scolaire dans le primaire,* puis de trois entretiens réalisés en 2013 auprès de quelques responsables administratifs de l'éducation nationale à Libreville, sur *la violence en milieu scolaire.* Deuxièmement, une enquête par entretien (33) menée par un étudiant en 2010 auprès des élèves, des instituteurs, des surveillants et des directeurs d'école, dans le cadre d'un mémoire de maîtrise de sociologie qui s'interroge sur la pratique jusqu'à nos jours, du *châtiment corporel dans les écoles primaires catholiques de Libreville*[3], pourtant interdit par les textes. Enfin, une troisième étude par entretien (15) menée par une étudiante en 2012 auprès des élèves de 4ème du collège Jean Hilaire Aubame à Libreville, toujours dans le cadre d'un mémoire de fin cycle portant sur *le lien entre violences*

3 Awansi Ngaleu V-H., 2010, *Discipline scolaire et châtiment corporel. Enquête sur la transgression des textes officiels dans les écoles primaires catholiques de Libreville*, mémoire de maîtrise de sociologie, UOB, Libreville.

verbales des enseignants et absentéisme des élèves du secondaire[4]. Cette réflexion s'appuie également sur les rapports des agences internationales et de la presse locale. Certes, ces travaux ne peuvent pas généraliser ou élargir les données à l'ensemble d'une société puis qu'ils ont porté sur des cas d'établissements. En revanche, nous pensons que ces travaux traitent des thématiques d'actualité dans le monde de l'éducation, méritent d'être vulgarisés, car ils permettent quand même de donner des tendances qui nécessite des analyses statistiques plus approfondies.

L'entretien sociologique a été choisi comme méthode d'investigation directe qui laisse la latitude aux interlocuteurs d'exprimer leurs opinions et pratique sur le sujet proposé. A l'issue, les informations recueillies des travaux de recherche, des rapports, de la presse et des entretiens ont été soumis à une analyse croisée de contenu. Cette réflexion n'a pas pu se faire sans difficultés. L'absence de données statistiques qui permettent d'avoir une idée de l'ampleur du phénomène et aident ainsi à établir un certain comparatisme avec d'autres sociétés (Dougoudia, 2009, p.117), constitue un problème en soi. Le Gabon n'échappe pas à cette caractéristique qui pénalise énormément la recherche gabonaise, puisqu'il est quasi impossible de disposer dans ce pays, de statistiques fiables. Certes, les nouvelles réformes du système éducatif intègrent cette urgence de mise en place d'un dispositif de collecte, d'analyse et de diffusion des données, à travers un mécanisme dénommé, Comité Scientifique d'Assurance Qualité (CSAQ) (Etats généraux de l'éducation, 2010), mais la mise en œuvre tarde à venir.

Dans un premier temps nous faisons une présentation du châtiment corporel et des formes de violence verbale ainsi que de leur contexte

4 Ndounou Limigui D-V., 2012, *Impact des violences verbales des enseignants en milieu scolaire et absentéisme des élèves : cas des classes de 4ème du complexe jean Hilaire Aubame Eyegue*, mémoire de fin de cycle pour l'obtention du Certificat de Conseiller d'orientation Psychologue, ENS, Libreville.

d'occurrence, lequel est difficile à cerner étant donnée la « négation » de la violence par les enseignants. Dans un second temps il sera question d'aborder la violence scolaire à travers quelques comparaisons internationales permettant de revenir sur le cas gabonais afin d'envisager quelques pistes de recherche pour la prévention et l'action compensatrice aux victimes.

Quelques repères définitionnels

La « violence en milieu scolaire » est un phénomène multiforme dont la définition fait encore débat, entre partisans d'une définition restreinte aux catégories pénales – qui restreignent la « violence » au champ de la délinquance - et ceux, plus nombreux, qui en donnent une définition large. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé la violence se définit comme : « *L'usage intentionnel de la force physique, du pouvoir sous forme de menace ou d'action contre soi-même, autrui ou un groupe ou une communauté dont la conséquence réelle ou probable est une blessure, la mort, un traumatisme psychologique, un mauvais développement ou encore la précarité* » (*1995*). Toutefois, si cette définition est admissible, il n'en reste pas moins que du côté des victimes la violence peut être ou non une violence intentionnellement produite (cas des violences commises sous l'influence de psychotropes ou sous l'effet de la maladie mentale par exemple). Un consensus apparaît désormais dans la littérature internationale avec une extension de cette définition à un large spectre de faits plus large, que les faits aux violences physiques ou ceux relevant strictement du code pénal. Ainsi, pour Hurrelmann (*in Vettenburg, 1998*) : « *La violence à l'école recouvre la totalité du spectre des activités et des actions qui entraînent la souffrance ou des dommages physiques ou psychiques chez des personnes qui sont actives dans ou autour de l'école, ou qui visent à endommager des objets à l'école* ». De plus, la recherche spécialisée tend de plus en plus à inclure dans la

problématique de la violence à l'école le problème des comportements agressifs, intentionnels ou non.

Le phénomène de violence à l'école comme nous le dit E. Debarbieux est devenu un problème mondial à la fin du XXème siècle, dans la mesure où il préoccupe de plus en plus les décideurs et les hommes politiques (2006). C'est un phénomène de plus en plus présent en Afrique, dont les chercheurs, les bailleurs de fonds, les ONG, les organismes internationaux et les politiques, accordent un intérêt particulier à travers les multiples investigations et recherches réalisées à cet effet. L'Afrique est désormais prise dans ce mouvement et cela est visible à travers les programmes de l'UNICEF, les réunions au plus haut niveau national (République de Guinée en 2003, les réunions d'experts à l'UNESCO en 2007, la création d'un conseil national de prévention de la violence à l'école au Burkina Faso en 2009 (Dougoudia, 2009, p.117). On voit finalement que la représentation africaine aux conférences mondiales sur la violence à l'école augmente. Certes, c'est une question peu explorée au Gabon, mais qui suscite tout de même des inquiétudes et interrogations de la part des décideurs politiques, des parents, des chercheurs et autres acteurs de la société. Il faut dire que les sources ne sont pas forcément convergentes. De ce point de vue, une réflexion est à mener sur la nature de ces sources afin de savoir si ce sont des sources scientifiques, institutionnelles ou militantes.

Selon l'Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE, 2009), 77% des enfants au Gabon sont victimes de violences physiques, psychologiques, morales et sexuelles, selon l'étude publiée le 15 juin à Libreville et divulguée à l'occasion de la célébration de la journée de l'enfant africain, le document souligne que ces quatre types de violences se traduisent par les bagarres, les agressions dans la rue, les bastonnades, la traite, le travail forcé, les insultes et les viols. En effet, «40,6% des cas de violences contre les enfants s'exercent dans un

contexte familial, 32,4% dans la communauté, 12,9% à l'école, 1,4% au sein de l'appareil judicaire et 0,2% dans les structures d'accueil des enfants en difficulté», indique l'étude.

Plusieurs formes de violences existent dans les systèmes éducatifs africains. Ces particularités semble spécifique à l'Afrique même si on peut les retrouver dans d'autres continents et à des degrés divers. Au Gabon, ces violences se déclinent en plusieurs types à savoir : le châtiment corporel (chicote) omniprésent malgré son interdiction dans notre système éducatif, la violence verbale des enseignants sur les élèves, la violence sexuelle ou de genre exercée sur les filles, la violence « mystique », les bagarres inter-établissements ou violence horizontale (G. Nguema Endamne, 2011), la violence psychologique et physique des parents sur les enseignants, la violence des élèves envers les enseignants, la violence politique, etc. Dans le cadre de ce travail, nous nous intéressons à deux formes de violence : le châtiment corporel et la violence verbale, exercés par les enseignants sur les élèves.

L'autorité comme alibi de légitimation des rapports inter et intra-générationnels violents ?

De manière générale en Afrique et en Afrique subsaharienne en particulier, l'éducation, fondée sur des pratiques proprement africaines et transmise de génération en génération, consiste en une « socialisation méthodique de la jeune génération » (Durkheim, 1985, p.51). Cette éducation revêt plusieurs caractères selon Awansi (2010). Il y a d'abord le caractère social et collectif qui implique non seulement la responsabilité de la famille mais aussi du clan, du village et de l'ethnie. L'enfant fait son apprentissage dans le groupe social et est soumis à la discipline collective. Une autre forme d'éducation fait

appel à une pédagogie du vécu où les adultes servent de cadre de référence à l'action des jeunes, c'est une éducation orale non institutionnalisée dans le sens de la systématisation. Les méthodes d'éducation renvoient aux contes, aux légendes, aux proverbes. Les contes avaient un caractère éducatif et moralisateur. Les légendes apprenaient aux enfants l'univers cosmogonique, à savoir la généalogie, l'histoire, la géographie, etc. Les proverbes qui sont porteurs de valeurs, de comportements et d'attitudes à transmettre aux enfants jouent un double rôle, pédagogique et juridique. Pédagogique parce l'enfant est formé à la méfiance, à l'humilité, juridique parce que les anciens en font souvent usage pour trancher les palabres. Dans ces pratiques éducatives, la peur intervient comme moyen utilisé pour faire respecter les règles, les lois et les préséances vitales qui ordonnent toute la vie sociale. L'enfant a peur des conséquences naturelles ou surnaturelles qui pourraient lui arriver s'il transgresse les lois, les interdits ou les tabous. Dans ces formes d'éducation, les sévices corporels sont légers, voir assez rares. L'on se contente plutôt de reproches, de réprimandes, de conseils et on a recours à la peur en évoquant des personnages mystérieux et redoutables.

Dans les sociétés africaine telle que le Gabon, les sociétés secrètes sont des canaux de socialisation ou d'éducation, qui consiste en un rite de passage appelé « *initiation* » permettant de faire passer un individu ou un jeune des épreuves de la vie, et dont la réussite permet le passage du statut de jeune au statut d'adulte. Elle est différenciée chez les hommes (Bwiti, Mouiri, Ndjobi, Circoncision) et chez les femmes (Djèmbè). Il est indéniable que cette forme d'éducation initiatique repose sur une violence physique qui apparaît comme « une épreuve à surmonter, une démonstration de courage, de résistance », à l'image du service militaire dans les sociétés modernes (Dougoudia, 2009, p.127). Car, infliger des sévices corporels, corriger un jeune, participe à

son éducation. Cette éducation s'inscrit dans une forme de comparaison que font les enseignants à travers les rapports générationnels : initié/non initié, aîné/jeune, parent/enfant, enseignant/élève.

Nous voyons finalement, que la référence à l'éducation africaine ici relève davantage d'un alibi justifiant les violences scolaires. Dès lors que le modèle éducatif prôné par l'école gabonaise aujourd'hui, se fonde sur des valeurs éducatives modernes et innovantes, que les enseignants doivent respecter. L'interdiction de violences scolaires telles que le châtiment corporel, les insultes et autres formes, montre la volonté de l'école gabonaise de s'arrime à une éducation moderne, malgré des résistances observées chez les enseignants.

Le châtiment corporel comme pédagogie du redressement

Certains pays d'Afrique de l'Ouest et du centre autorisent le châtiment corporel à l'école, c'est le cas du Nigéria, du Niger, du Ghana, de la Mauritanie, du Bénin, du Libéria, de la Gambie, de la Cote d'Ivoire, de la RCA, du Cap-Vert et de la sierra Léone. D'autres l'ont interdit en théorie, il s'agit de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Sénégal, du Mali, du Togo, du Gabon, de la RDC, du Tchad, du Burkina Faso, du Congo et du Cameroun.

Les châtiments corporels se définissent comme « le recours à la force physique par une personne en position d'autorité sur une personne dont elle a la responsabilité avec l'intention de provoquer un certain degré de douleur ou de malaise aussi léger soit-il ». Le châtiment corporel se présente de plusieurs manières : «*tape*», «*gifle*», «*fessée*» *avec la main ou à l'aide d'un instrument – fouet, baguette, ceinture, chaussure,*

cuillère de bois, etc. Mais aussi des formes comme « donner un coup de pied, secouer ou projeter un enfant, le griffer, le pincer, le mordre, lui tirer les cheveux, lui «tirer les oreilles» ou bien encore à forcer un enfant à demeurer dans une position inconfortable, à lui infliger une brûlure, à l'ébouillanter ou à le forcer à ingérer quelque chose». On y ajoute certaines formes non physiques comme *« les châtiments tendant à rabaisser, humilier, dénigrer, prendre pour bouc émissaire, menacer, effrayer ou ridiculiser l'enfant*» (Awansi, op cit) qui sont également cruelles et dégradantes et donc incompatibles avec la Convention des droits de l'enfant. En définitive, les châtiments corporels peuvent avoir des effets aussi bien *physiques que psychologues.*

L'utilisation du châtiment corporel à l'école gabonaise est un héritage de l'école coloniale. L'interdiction des punitions corporelles dans les écoles gabonaises a été adoptée le 25 janvier 1967 à travers l'arrêté N°00100/PR-MENSC-DE-EEC fixant le règlement intérieur dans les dites écoles primaires publiques et privées (Awansi, 2010, p.55). Force a été de constater que depuis la promulgation de cet arrêté jusqu'aux années 1990, l'interdiction du châtiment corporel n'a pas été pris en compte par les autorités et les enseignants qui voient encore en cette pratique une source de motivation voir de réussite scolaire. Cet arrêté prévoit au chapitre V en son article 20 que les punitions réglementaires dans les écoles primaires peuvent être classées en quatre ordres : La réprimande faite en privé ou en publique selon les cas ; La retenue après la classe qui concerne les élèves qui n'ont pas appris leurs leçons ou qui ont bâclé leurs devoirs. Pendant cette retenue qui peut durer plusieurs jours, ces élèves refont leurs exercices sous le regard vigilant de l'enseignant. L'exclusion temporaire, prononcée par le Directeur de l'école et pour des fautes avérées et graves. Le responsable de l'école convoque la famille de l'enfant et avise sa hiérarchie. Le renvoi définitif qui relève de la seule compétence de l'inspecteur, est généralement prononcé à la suite

d'une fréquentation très irrégulière ou d'une insubordination prolongée (idem, p.56).

Outre le châtiment prévu par les textes, l'on observe que les enseignants ont recours à plusieurs catégories de châtiments non prévu par la loi. La chicote et les punitions sont les principales formes de châtiment qu'utilisent les maîtres. La chicote se présente sous différentes formes. Elle peut être une règle en acier métallique (matériel scolaire), qui consiste à frapper l'élève sur le bout des doigts en les pliant. Les câbles de courant ou de batterie en caoutchouc, une courroie, sert également de chicote. D'autres maîtres, recours au détenteur de gaz ou encore à des branches d'arbres de toutes sortes. On retrouve aussi des chicotes en liane et une utilisation très courante du tuyau noire ou orange, une sorte de gaine que l'on utilise pour des travaux de construction. Chaque enseignant va jusqu'à donner un nom à sa chicote qu'il façonne à sa manière. Un nom très fréquent qu'utilisent les maîtres pour symboliser leur chicote est par exemple, *petit piment*. Le piment est un épice très piquant utilisé dans la cuisine africaine. Cette symbolique du piquant implique une référence à la chicote (H. Matari, 2007) N. Mihindou évoque *Lucifer* symbole du mal, donc un faisceau de câbles qu'une maîtresse avait troqué contre la règle en acier, qu'elle considérait comme trop lourde (1994). Les punitions se caractérisent donc par des punitions douloureuses et des punitions douces. Comme punitions douloureuses en dehors de la chicote, il y a le piquet avec plusieurs variantes : la jambe levée et tendue et le doigt au sol ou encore, la tête en bas les mains au sol et les jambes levées contre le mur. Une autre des punitions douloureuses consiste à se mettre à genoux en croix les bras tendus en tenant de gros cailloux. On avait aussi la souris : se mettre à croupi et faire passer les mains entre les jambes en tenant les oreilles. Les punitions douces consistaient par exemple, à écrire 100, 200 ou plus une faute commise, l'entretien et le nettoyage de la cour

ou des toilettes, pas de récréation, etc. (H. Matari, 2007). En frappant l'élève le maître inscrivait dans la chair et dans la mémoire une faute, une vexation, une humiliation publique.

Comme le dit S. Guth, la chicote et bien d'autre rites punitifs africains (port d'un symbole lorsqu'on avait parlé sa langue natale, bastonnade, jardin du maître qu'il fallait entretenir, petits animaux qu'il fallait rapporter au seul usage alimentaire du maître) sont autant de souvenir de rites répressifs laissé dans la mémoire écrite par l'école coloniale, considérée comme très dure (Guth, 1997, p.81). Contrairement à ce que pensent certains enseignants : *« Le châtiment corporel est une source de réussite scolaire, car nous nous avons réussi à l'école d'une part grâce à la chicote. Le bon enseignant c'est celui qui est rigoureux, méchant et dur, mais pas trop… »* (entretien6, 31 ans) ; *« Le châtiment corporel c'est bien, parce que nous avons la possibilité de ramener l'enfant dans le droit chemin »* (entretien7, 27 ans), chicoter un élève ou lui affliger des punitions douloureuses ne conduit pas forcément à une acquisition des savoirs scolaires aboutissant à de meilleurs résultats scolaires puisque la réussite scolaire nécessite avant tout de bonnes conditions de vie matérielles, sociales et culturelles. Ainsi, un enfant mal logé et mal nourrit, qui ne dispose pas du matériel scolaire exigé par l'école, apprend dans des conditions précaires, ne bénéficie pas de soutien scolaire à la maison aura peu de chance de réussite scolaire, quelles qu'en soient les punitions et la bastonnade dont il aura droit.

Ainsi, la chicote instrument colonial de pouvoir, instrument d'éducation et de formation, va, pour de nombreuses générations, symboliser l'école, le châtiment et la faute, mais aussi, le respect, l'obéissance, les règles de grammaires, d'orthographe et de calcul. Ce qui fait que chicoter est devenu dans la langue française d'Afrique, un verbe transitif du premier groupe. La punition quant à elle fait partie du monde scolaire, celui dont on se gausse, lorsque l'on est devenu

grand ou qui laisse des souvenirs doux-amers, par l'évocation des manques de l'écolier que l'on n'est plus ; elle reste dans certains cas aussi cuisante qu'elle l'était dans le passé, elle est en partie le fil directeur qui relie à ce passé. Elle fait donc partie de l'expérience commune de tous ces écoliers et entre dans les rites de socialisation scolaire tout comme le "baptême" ou le "bizutage" qui en représentent l'aspect le plus systématique et le plus organisé » (Guth, 1997, pp.80-82). Mais, qu'en est-il de la violence verbale ?

Violence verbale et domination des adultes sur les jeunes

La violence verbale comme l'atteste Debarbieux (1996 et 2006) est une des formes de violence psychologique qui cherche à blesser, à imposer, à rabaisser, à intimider, à insulter et à humilier une personne par la parole et l'intonation de la voix, afin d'atteindre son intégrité et son droit au respect. Elle peut se manifester par des propos blessants, des injures, des sarcasmes, des railleries, des sobriquets, des harcèlements légers, des cris et des mots à connotation diverse qui sont considérés comme grossiers et choquants. La violence verbale constitue pour lui des agressions qui se font de vive voix, et qui ont un rapport aux mots. Dans le même sens, la violence verbale s'opère par utilisation de la parole dans le but atteindre l'autre par des injures ou des messages méprisants ou humiliants. Elle se traduit aussi par des interdictions, du chantage, des menaces, des agressions physiques et crée une tension chez la personne agressée qui est maintenue dans un état de peur en vue d'une emprise totale sur elle (D. Leclerc et C. Beaumont, 2007).

Au Gabon, les violences verbales utilisées par les enseignants dans le cadre de l'école ont pour causes : le statut social de l'enseignant qui lui permet d'user de son autorité pour faire régner l'ordre, le chahut ou

l'indiscipline de certains élèves qui perturbe la classe, le harcèlement de certaines filles lorsque l'enseignant convoite l'heureuse élue, les mauvaise notes lors des évaluations, le retard, l'incapacité ou le refus de répondre à une question posée (Ndounou Limigui, 2012, p.28). Elles se traduisent par les propos suivants : « Imbécile », « vilain (e) », « grosse tête », « grosses fesses », « les dents jaunes », « maboule », « idiot (e) » , « nul (le) », « bête », « bordelle », « chien », « dégage », « tu ne ressembles à rien », « impoli (e) », « fils de pute », « ignorant (e) », « bête comme tes parents », « pauvre comme tes parents », « mal élevé par tes parents », « conard », « sorcier », « vaut rien », « fout le camp », « vous allez mal mourir », « voleur », « je vais te casser la gueule ». Les menaces sont symbolisées par les expressions telles que : « tu ne passeras pas en classe supérieure », « tu n'auras jamais de moyenne avec moi », « tu ne comprendras jamais rien », « je te colle un zéro trimestriel », « je t'attends au devoir », « tu auras des points en moins », « je vais te faire exclure d'ici » (op. cit, p.26). Les plus exposés à ces violences verbales sont les filles, les timides, les paresseux, les mauvais élèves et les récalcitrants. Notons que l'usage de ces mots et expressions se retrouvent davantage dans le secondaire, même si certains propos sont usités par les instituteurs. Ces violences verbales s'inscrivent, pour reprendre Adoro, dans une « relation interpersonnelle entre deux principaux acteurs, impliquant une relation inégalitaire. D'une part nous avons des positions statutaires dissymétriques : l'enseignant est en position haute, une place institutionnelle, l'élève en revanche est en position basse. D'autre part, l'un est un adulte, un individu formé, « expert » tandis que l'autre est en croissance, en situation d'apprentissage. La nature du rapport préexistant entre les deux acteurs est donc un rapport d'autorité et de domination des adultes sur les jeunes » (Odoro, 2010, p.6).

Nous retenons que la violence verbale consiste véritablement à l'atteinte de l'intégrité morale et psychologique d'un individu. Cette

forme de violence est d'autant plus dangereuse qu'elle s'adresse des êtres fragiles, parfois en pleine construction. Nous sommes face à des humiliations qui portent atteinte à la personnalité de l'enfant ayant pour effets la perte de confiance en soi, le repli sur soi-même, le sentiment de peur et de honte, l'agressivité pour mieux se défendre. Les conséquences en seront multiples : l'absentéisme, le décrochage ou abandon, l'échec scolaire. Dans ce sens, nous pouvons attester sans risque de nous tromper que les enseignants à travers la violence verbale et physique, produisent l'échec scolaire. Et là, nous voyons que l'école gabonaise, devenant aujourd'hui le terrain de manifestations multiformes des actes violents, elle produits les mêmes effets que l'école dans les pays du nord, certes à degré différents d'un pays à un autre, d'un environnement social à un autre et d'une école à une autre. Puisque ces formes de violences enseignantes, participent bien à un discrédit de notre institution. Le métier d'enseignant s'est considérablement dévalorisé, déclassé, car l'enseignant d'hier jouissait d'une autorité, d'un respect et d'une considération que lui conférait la société toute entière, il bénéficiait donc d'une valeur symbolique élevée (Matari et Quentin De Mongaryas, 2011). Or, l'enseignant qui aujourd'hui tape durement, puni sévèrement, insulte, menace, humilie, harcèle, entretient des relations intimes avec ses élèves, ne peut plus jouir de ce prestige social qu'avait l'enseignant d'hier, à savoir le respect et la considération. Dans la mesure où, la violence de l'enseignant d'hier (châtiment corporel), était une violence admise et encouragée par les parents. Donc acceptée comme normale.

La négation de la violence : dévoilement d'une forme d'incompétence ou faiblesse des enseignants ?

Les enseignants et une partie de l'opinion publique tend de faire croire que sans châtiment, l'apprentissage semble voué à l'échec,

comme l'attestent ces propos : « *Il faut l'envoyer à l'école ; là bas on le corrigera, on le redressera !*» Ce sont des propos souvent entendus face à un enfant « impossible ». Dans ce sens, l'image de l'école renvoie quelque peu à l'incarcération, à la flagellation. Combien d'enfants africains ont-ils fui l'école croyant fuir les coups ? L'Afrique ne peut-elle pas renoncer à cette forme d'école dont le souvenir reste douloureux ? Ne peut-elle pas renoncer au châtiment comme moyen par lequel l'apprentissage passerait obligatoirement (Dougoudia, 2009, p.127)? Un chef d'établissement en niant l'existence de la violence dans son école pense ainsi présenter celui-ci comme fréquentable, c'est dire que les préoccupations financières ne sont étrangères à cette négation.

En effet, lors d'une enquête menée en 2009-2010 auprès de 16 instituteurs dans le cadre d'une recherche sur « les causes de l'échec scolaire dans le primaire vu par les instituteurs », les ¾ des enseignants interrogés pensent que : « *la chicote serait une source de motivation, de performance et de réussite scolaire, et que la suppression de ce châtiment corporel serait l'une des causes de l'échec scolaire* » (H. Matari, 2011).

Cette question d'autant plus importante qu'elle a trait aux pratiques pédagogiques des enseignants. L'idée qui ressort dans les arguments avancés par les instituteurs interrogés est que la suppression du châtiment corporel, notamment la chicote, serait une des multiples causes de l'échec scolaire : « *A mon avis, la chicote est une bonne chose puisque cela incite l'élève à la réussite. Les enfants sont obligés de bien travailler pour éviter la chicote. C'est vraiment une source de motivation pour l'élève, même si certains enseignants abusent quand-même !* » (Enquêté, 33 ans). Ces propos attestent bien de la corrélation qu'établissent les instituteurs entre châtiment corporel et réussite scolaire dans le primaire.

Dans les pays du Nord, la France en l'occurrence, de nombreuses études sociologiques ont admis que les chances de poursuivre des études, de réussite ou d'échec scolaire, dépendent de l'appartenance sociale. Ainsi, l'échec scolaire comme le dit Forquin, ne se répartit absolument pas de manière aléatoire par rapport à l'origine sociale des élèves, il frappe beaucoup plus massivement et régulièrement les enfants des milieux populaires. Allant dans le même sens, Perrenoud (1995, p.12) en parlant d'inégalité sociale devant le métier d'élève[5], rejoint les études menées dans les années 70 pour dire que tous les élèves ne sont pas égaux devant l'école qui, lorsqu'elle pratique "l'indifférence aux différences" transforme ces inégalités d'ordre extrascolaire en inégalités d'apprentissage, donc en réussites et en échecs (H. Matari, 2011, p.10). Nous pensons bien évidemment aux travaux de P. Bourdieu et J-C Passeron (1964 et 1970), Forquin (1982) P. Perrenoud, (1995), B. Lahire (1995), F. Dubet et al, (1997).

En adoptant un regard sociologique sur ce point de vue avancé par les enseignants au Gabon, l'on s'aperçoit d'abord que c'est un point de vue partagé par les enseignants dans les pays d'Afrique subsaharienne, on le voit au Burkina Faso (Dougoudia, 2009). C'est donc une explication à l'échec scolaire, particulière certes, mais qui s'ajoute aux multiples explications déjà avancées par la littérature sociologique mettant en cause le milieu familial pour rendre compte des différentes de réussite ou d'échec scolaire imputée souvent aux différences d'origines socioculturelles des élèves. Ainsi, la force serait pour les enseignants, le moyen de faire régner l'ordre dans la classe et de motiver les paresseux ou les élèves en difficultés scolaires. Mais, si

5 Métier d'élève : Si un métier d'après le Petit Robert se définit comme « Tout genre de travail déterminé reconnu ou toléré par la société, et dont on peut tirer ses moyens d'existence. ». Selon Perrenoud, être élève est bien un métier puisque d'une part l'enfant tire ses moyens d'existence de son statut d'élève, d'autre part c'est une activité reconnue par tous." Etre élève ", c'est donc un statut, une condition, caractérisée par l'exercice d'un rôle spécifique. L'activité de l'élève est donc un travail dont on tire ses moyens d'existence d'un travail reconnu ou toléré par la société.

l'on veut être rigoureux dans l'application des textes juridiques, on peut considérer l'usage de la violence par un enseignant comme un délit, dès lors que toute forme de violence physique ou psychologique est interdite pas la loi. C'est pourquoi, l'utilisation du châtiment corporel et les violences verbales des enseignants sur les élèves, conduisent à des conflits permanents traduits par des agressions physiques et verbales des parents envers les enseignants, donc une autre forme de violence cette fois, entre parents et enseignants. Les rapports enseignants/parents dans les écoles gabonaises, il faut le dire, sont assez souvent très conflictuels. Comme les élèves, les enseignants vont ainsi vivre dans un climat de peur et d'anxiété, craignant des guets-apens et des agressions physique à l'école et hors de l'école. A la maison comme à l'école, ils essuient des injures, des menaces, des intimidations au téléphone, des procès d'intention (Nguema Endamne, 2011, p.161). D'autres enseignants sont mêmes roués de coups, ou encore, des parents pénètrent l'enceinte d'un établissement avec une arme dans le but d'en découdre avec un enseignant, etc. Cela signifie que ces formes de violences sont dénoncées et refusées par les familles gabonaises. Précisons que ces cas de violences extrêmes de certains parents découlent de violences de certains enseignants qui utilisent le châtiment corporel et la violence verbale de façon abusive, en blessant, humiliant des élèves ou en les infligeant des sévices corporels très durs.

Les conditions difficiles de travail et de vie des enseignants peuvent être une source de démotivation, d'énervement voir de comportements violents envers les élèves. Travailler dans une classe pléthorique (100 à 150 élèves) ne permet pas d'envisager une pédagogie différenciée. Ces conditions de travail et de vie difficiles des enseignants peuvent aussi justifier leurs attitudes agressives envers les élèves. En effet, l'enseignant mal rémunéré, mal logé et mal nourri, qui doit se « battre » pour se rendre à son lieu de travail en empruntant les

transports en commun à cause de l'éloignement de son lieu de résidence, arrivera à son lieu de travail dans un état d'esprit où il lui sera difficile de tolérer tout bruit, chahut ou autres incivilités venant de ses élèves, d'où la violence.

On peut admettre en effet, que certes les conditions de vie et de travail des enseignants au Gabon sont difficiles (effectifs pléthoriques, salaires précaires, manque de matériel pédagogique, etc.), même si il y a une volonté de l'Etat d'amélioration les conditions de scolarisation des gabonais. Cela est visible à travers les multiples réformes du système éducatif engagées par les autorités depuis 2010 (Etat généraux de l'éducation 2010, Plan Stratégique « Gabon Emergent », 2011). L'agression verbale des enseignants envers les élèves dans leur pratique pédagogique, ne révèle pas aussi, un problème de faiblesse ou d'incompétence des enseignants ? Comme le pense cet auteur « la violence est une déviance de l'instinct d'agressivité. Elle surgit comme un moyen de défense quand il n'y a plus d'autres moyens de communiquer » (Fracchiolla, 2012, p.2). Les propos de cet interviewé s'inscrivent d'ailleurs dans cette logique d'idée : *« un individu en situation de faiblesse face à un autre individu va utiliser la force pour se défendre »* (inspecteur, ancien instituteur). L'enseignant peut se retrouver dans cette posture, lorsqu'il a du mal à répondre aux questions et préoccupations de ses élèves. De ce point de vue, le châtiment corporel, les injures ou la force sont un recours lorsqu'il est à court d'idées ou d'arguments.

Nous pensons que c'est une « fausse idée » d'établir un lien entre réussite scolaire et violence physique et verbale. Car aucune étude scientifique ne démontre que l'usage de la force par un adulte soit un moyen d'obtenir de bons résultats scolaires chez l'enfant. D'autant plus que, la violence verbale, traduites par des injures, des insultes, des menaces ou des humiliations, est la forme la plus déshumanisante

de violence, car c'est une violence qui touche au mental, moral à la psychologie de l'enfant. Car, un enfant ou élève que l'on insulte, ou que l'on humilie souvent est un élève qui peut-être perdu pour la vie. Le châtiment corporel notamment la chicote, développe un sentiment de peur, d'animosité chez l'enfant. Ainsi, au lieu d'être une source de motivation et de réussite scolaire telle que le stipulent nos interlocuteurs, la violence physique et morale traduite par le châtiment corporel et la violence verbale, occasionnent plutôt le décrochage scolaire, l'abandon et voir l'échec scolaire.

Les comparaisons internationales : une prédominance de violences des adultes sur les plus jeunes en Afrique subsaharienne, l'inverse des pays du Nord

Tous les systèmes éducatifs sont concernés par la violence scolaire (V. Troger, 2006). Cette violence scolaire n'est pas forcément plus forte dans les pays les plus défavorisés s'il y a une relative mobilisation et une insertion de l'école dans son quartier (contre l'idée d'écoles-forteresses) (E. Debarbieux, 2006).

La mesure des faits de violence ne s'est systématisée que dans un petit nombre de pays : seuls l'Australie, les Etats-Unis, Israël, le Royaume-Uni, la Suède et la France ont développé des dispositifs spécifiques d'enquêtes régulières, ou devenant régulières, au niveau national, pour approcher la mesure des phénomènes de violence scolaire. Toutefois de nombreux pays ou régions (Belgique, Espagne, Chili, Brésil, Québec, Allemagne, Suisse ou Japon par exemple) ont mis en place des mesures qui, malgré une certaine irrégularité, fournissent des données utilisables ; et une évolution est à l'œuvre dans plusieurs pays, depuis une dizaine d'années, pour systématiser ces enquêtes. Mais sur la longue durée, seuls les États-Unis disposent

d'enquêtes menées en milieu scolaire auprès d'échantillons contrôlés de très grande importance, leur publication régulière étant une exigence du Congrès. Dans grand nombre des pays européens, mais aussi à l'international, les problèmes dans le recensement des faits de violence sont également dus à une organisation administrative non centralisée, qu'elle soit fédérale (Allemagne, Brésil, Belgique et Suisse) ou qu'elle renvoie à une forte autonomie des régions (Italie, Espagne). Dans les deux cas, la consolidation de données au niveau national n'est pas assurée. Au niveau international, il découle du caractère très aléatoire de la mesure des phénomènes de violences scolaires une réelle méconnaissance, par la plupart des gouvernements et les administrations du monde, de la réalité quantitative de la violence à l'école, qui rend d'autant plus difficile l'élaboration de politiques efficaces (Carrat. et E. Debarbieux, *Concertation sur la refondation de l'école de la République,* p.2).

L'ensemble des enquêtes menées dans différents pays du Nord montrent que la violence en milieu scolaire est beaucoup plus rarement une violence d'intrusion qu'une violence entre acteurs des écoles eux-mêmes. Dans toutes les enquêtes, moins de 10 % des faits de violence sont perpétrées par des personnes extérieures à l'établissement, et dans ce dernier cas, beaucoup de ces extérieurs sont connus – le cas habituel étant un élève renvoyé. En France, l'on note que « les agresseurs sont des personnes extérieures au collège dans 6,2% des cas dans les collèges urbains contre 2,2% dans les collèges ruraux ». Un recensement du ministère français de l'éducation nationale au sujet des violences perpétrées contre les enseignants montre que seules 6,5% de ces agressions sont perpétrées par des éléments extérieurs à l'établissement, dont plus de la moitié sont d'ailleurs des parents d'élèves. Une enquête menée auprès d'un échantillon de 20% des chefs d'établissements français (Debarbieux et Fotinos, 2011) montre que si 3,7% de ces personnels ont été bousculés

par des élèves, 0,7% l'ont été par l'intrusion d'éléments extérieurs (Carrat et Debarbieux, *Concertation sur la refondation de l'école de la République*).

Au Gabon, la violence en milieu scolaire se présente encore comme un phénomène marginal qui préoccupe moins les autorités. Malgré le mutisme de l'Etat, la presse, la société civile, les agences internationales, les parents et les élèves eux-mêmes dénoncent ce phénomène qui interpelle la société toute entière (Nguema Endamne, 2011, p.157). Dans l'ensemble, les formes de violences observées en Afrique témoignent de la prédominance des violences des adultes sur les plus jeunes plutôt qu'une violence entre pairs. Celle-ci existe mais pas comme on pourrait la retrouver dans les pays du nord. Dans Ces pays du Nord, plusieurs types de violences sont observés : les violences d'élèves à élèves, d'élèves à enseignants (France, Norvège, Allemagne, Autriche, Irlande, Royaume-Uni, des parents à enseignants, donc des violences souvent perpétrées par des personnes extérieurs à l'établissement.

Cette prédominance de la violence des enseignants sur les élèves présente en Afrique subsaharienne et Gabon, s'inscrit dans la logique de domination des adultes sur les jeunes, dont l'image reste celle de l'adulte qui symbolise l'aîné, l'autorité, le respect, l'obéissance et la soumission des jeunes générations. Etant celui qui transmet le savoir, la connaissance, l'éducation, la culture, par la voie de la famille ou par celle de l'initiation, toute désobéissance ou manque de respect par un cadet ou un enfant entraine des punitions dures, une répudiation, un rejet, de l'ensemble de la communauté. Cette image de « l'adulte roi » qui régit le fonctionnement des sociétés africaines à travers les statuts d'aînés, se retrouve dans l'institution scolaire qui n'est que le reflet de la société. Or, les sociétés occidentales modernes ont largement dépassé cette logique de domination des adultes sur les enfants.

Puisque la ratification de lois nationales et internationales sur les droits humains, leur volonté de militer rigoureusement pour la défense des droits des femmes et des enfants, oblige ces Etats à accorder une très grande considération à l'enfant et à la femme, ce qui permet de considérer « l'enfant roi ». Certes, le châtiment corporel n'est pas une spécialité africaine, dès lors que ces pays du Nord ont connu ces sévices corporels, à une époque reculée. Mais aujourd'hui, les méthodes pédagogiques ont beaucoup évolué sous l'effet de la mondialisation, exemple de la méthode d'approche par les compétences (APC). De ce point de vue, un adulte en occident n'a plus le droit de lever la main sur un enfant, que celui-ci soit son enfant ou son élève. De même, les insultes, menaces, humiliations et autres formes de violences psychologiques sur des enfants, sont aussi proscrites par les lois nationales et internationales et entrainent des sanctions pénales lourdes. Malgré, l'existence de ces mêmes lois, dans les pays Afrique subsaharienne, les Etats observent encore un mutisme, voir une « négation » de ces violences en milieu scolaire, lié à la peur de se voir refuser des financements par les bailleurs de fonds, ou la peur d'être stigmatisé comme étant un pays violent. Le sociologue étant un homme de science qui fait un constat, interprète et analyse et propose des solutions, voici quelques solutions pour sortir l'école gabonaise de ce phénomène de violence.

Pistes de recherche pour des actions concrètes d'atténuation de la violence à l'école

Au Gabon, la violence à l'école est un phénomène de société, qui nécessite un regard sociologique. L'école étant une micro société, les violences observées dans cet environnement éducatif n'est que le reflet des violences observées dans la société de manière générale.

Au niveau politique et administratif, il existe une sorte de « mutisme » de l'Etat face à l'utilisation du châtiment corporel et des violences verbales des enseignants envers les élèves. Ce mutisme ou « négation » (Debarbieux, 2006) da la violence en milieu scolaire, n'est-il pas pour l'Etat une façon d'éviter toute image négative de l'établissement ou du système éducatif ? Cette négation n'est-elle pas un moyen permettant d'obtenir des financements de la part des bailleurs de fonds internationaux ?

En toute état de cause, nous pensons que pour atténuer ou mettre fin à ce phénomène de violence à l'école, il faut au préalable une prise de conscience des autorités gouvernementales à travers une reconnaissance de l'existence réelle de ce phénomène. Une reconnaissance qui permettra à l'Etat de mettre en place des conditions réelles de disparition de la violence en milieu scolaire.

L'une des conditions nécessitant l'atténuation à défaut de l'éradication de cette violence est sans aucun doute, les données statistiques. En effet, les chiffres permettre de mesurer l'ampleur d'un phénomène afin de mieux l'appréhender et de pouvoir faire des comparaisons à l'international. Or, le Gabon à l'instar des pays subsahariens souffre de cette réalité qui pénalise la recherche et d'autres acteurs sociaux, ONG et agences internationale soucieux de l'application des droits de l'homme et de l'enfant en particulier, dans les pays du sud.

L'on se rend compte que le Gabon est un pays qui adopte et ratifie toutes formes de lois nationales et internationales. Mais, le problème observé dans notre pays est le paradoxe dans l'application concrète des mesures prises au niveau national et international. Ainsi, malgré l'interdiction des punitions corporelles dans les écoles gabonaises adoptée le 25 janvier 1967 à travers l'arrêté N°00100/PR-MENSC-DE-

EEC fixant le règlement intérieur dans les dites écoles primaires publiques et privées, et malgré les mesures prises au courant des années 1990 pour sanctionner pénalement les enseignants qui enfreindraient à ces mesures, force est de constater encore aujourd'hui, une utilisation du châtiment corporel et des violences verbales dans les écoles gabonaises. C'est pourquoi nous recommandons, et nous ne cesserons jamais de le dire, une application stricte des textes qui existent en matière de violence en milieu scolaire.

L'une des critiques des chercheurs et acteurs sociaux sur la formation des instituteurs gabonais est le décalage entre la formation théorique et la pratique proprement dite de la profession. La violence étant un phénomène que pose l'école gabonaise aujourd'hui, il est nécessaire d'intégrer dans les référentiels de formation des enseignants des modules liés à la problématique des violences en milieu scolaire. Cela permettrait aux futurs enseignants, de prendre en compte cette donnée dans la pratique de la profession et surtout de connaitre les sanctions auxquelles ils sont exposés en cas de violence sur les élèves.

Mettre fin à la violence en milieu scolaire au Gabon passe également par le sempiternel problème d'amélioration des conditions de travail et de vie des enseignants, notamment en réduisant les effectifs pléthoriques. Un enseignant qui manque de vocation, qui est mal rémunéré, mal logé, mal nourri, en d'autres termes, confronté à la violence de la vie quotidienne gabonaise ne peut qu'adopter des attitudes violentes envers ses élèves. A cela s'ajoute les conditions difficiles de travail, effectifs pléthoriques, manque de matériel pédagogique et didactique, insuffisance de structures d'accueil, d'enseignants, etc. Tout cela concourt à des pratiques de violences souvent injustifiées de la part des enseignants. Dans le même sens, il convient d'élaborer un code de bonne conduire en s'inspirant de la

déclaration de l'Internationale de l'éducation sur le code d'éthique et de la législation nationale. Des campagnes nationales de sensibilisations de tous les acteurs éducatifs (Etat, enseignants, élèves, étudiants, parents, ONG, société civile etc.) au phénomène de violence en milieu scolaire, sont toutes aussi préconisées.

Par ailleurs, que l'Etat, les chercheurs et autres acteurs sociaux s'emparent davantage de cette question afin de développer des enquêtes de victimation comme le préconise Debarbieux (Revue Sciences Humaines, n°5), en interrogeant les élèves qui sont les principales victimes de ces deux formes de violence étudié ici. Car, ce que pensent les élèves des violences qu'ils subissent des adultes au sein de la salle de classe ou de l'école, contribue à mieux appréhender le phénomène et de mettre en place des politiques d'éradication efficaces. Debarbieux (2006) soutient d'ailleurs depuis longtemps qu'on ne doit jamais oublier le point de vue des victimes et ses enquêtes le prennent en compte de manière prioritaire.

Conclusion

Au terme de ces analyses, nous retenons que la violence est un phénomène bien présent en milieu scolaire gabonais, malgré le mutisme de l'état face à cette problématique. Elle se manifeste sous plusieurs formes : physique, verbale, psychologique, sexuelle, etc. Cette réflexion est partie d'une « idée reçue » partagée par nombre d'enseignants mettant en corrélation *« la violence et la réussite scolaire »*. Ce qui nous a permis d'émettre l'hypothèse de la violence comme un alibi qui permet de légitimer et perpétuer les rapports de domination et d'autorité des adultes sur les jeunes. Cette hypothèse s'est avérée assez pertinente pour comprendre les pratiques de violence des enseignants envers les élèves. Pratiques justifiées souvent par *« la*

théorie du redressement », « *les pratiques culturelles* », « *les rapports d'autorité* » conduisant à une *négation* du phénomène qui est accepté comme étant *normal* par les enseignants et le gouvernement. Mais au fond, de telles explications de la violence en milieu scolaire gabonais ne semblent plus pertinentes, d'autant plus que l'école au Gabon s'inscrit dans une éducation moderne impliquant des formes modernes de pratiques pédagogiques. L'usage de la violence dans une relation pédagogique, relève donc d'un alibi qui masque d'autres réalités telles les conditions de travail et de vie, la faiblesse ou le manque de formation d'un enseignant, surtout dans le cas de violence verbale des enseignants.

Au final, l'on observe que les violences dans les pays du nord et dans les pays d'Afrique subsaharienne, ne sont pas de même nature. Dans les pays du nord, elles sont davantage tournées vers un contexte hors scolaire se manifestant par des violences des élèves sur les enseignants ou d'élèves à élèves. Au Gabon, ces violences sont présentes en contexte scolaire, même si la violence hors scolaire et d'autres formes de violences, gagnent du terrain et méritent un intérêt des acteurs éducatifs, afin de développer des enquêtes de victimisation.

Bibliographie

Arrêté N°00100/PR-MENSC-DE-EEC fixant le règlement intérieur dans les dites écoles primaires publiques et privées et interdisant les punitions corporelles dans les écoles gabonaises, adoptée le 25 janvier 1967.

Avodo J, « De la violence à l'école à l'école de la violence. Essai d'analyse de la pratique pédagogique comme forme de violence », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°10, 2010.

Awansi Ngaleu V-H., 2010, *Discipline scolaire et châtiment corporel. Enquête sur la transgression des textes officiels dans les écoles primaires catholiques de Libreville*, mémoire de maîtrise de sociologie, UOB, Libreville.

Blaya C., 2010, *Décrochages scolaires. L'école en difficulté*, Bruxelles, Editions De Boeck.

Bourdieu P et Passeron J-C., 1964, *Les héritiers*, Paris, Éditions de Minuit.

Bourdieu P. et Passeron J-C., 1970, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement,* Paris, Édition de Minuit.

Debarbieux E., 1999, *La violence en milieu scolaire : le désordre des choses*, Paris, ESF, T2.

Debarbieux E., 2006, La violence en milieu scolaire. Etat des lieux, Paris, A. Colin.

Debarbieux E., 2006, *La violence à l'école : un défi mondial ?* Paris, A. Colin.

Debarbieux E et Fotinos G., 2011, *Enquête sur la victimisation des personnels du 1er degré en milieu scolaire*, Paris.

Dougoudia L-J., 2009, *Les enjeux de la violence en éducation. Des recherches en Afrique*, in « International Journal of violence and school », 10 décembre 2009, 116-130.

Dubet F., Charlot B., Meirieu PH., Singly F., (de), *Ecole, familles : le malentendu*, Paris, Textuel, 1997.

Forquin J-C., *L'approche sociologique de la réussite et de l'échec scolaire. Inégalités de réussite scolaire et appartenance sociale*, N°59, avril-mai-juin 1982 et N°60 juillet-août-septembre 1982, in Sociologie de l'éducation. Dix ans de recherches, Paris, l'Harmattan-INRP.

Fournier M et Troger V., 2005, *Les mutations de l'école. Le regard des sociologues*, Auxerre, Editions « Sciences Humaines ».

Fracchiolla B., *L'école et la ville. Violences verbales. Pratiques langagières entre élèves et enseignants*, in « Profession banlieue », n°11, 2012.

Guth S., 1997, *Lycéens d'Afrique*, Paris, l'Harmattan.

Lahire B., 1993, *Culture écrite et inégalités scolaires. Sociologie de l'échec scolaire à l'école primaire*, Paris, Presse Universitaire de Lyon.

Lahire B., 1995, *Tableaux de familles*, Paris, Gallimard/Le Seuil.

Leclerc D et Beaumont C., 2007, *Guide de prévention et d'intervention contre la violence envers le personnel de l'éducation.* Montréal, Centre des syndicats du Québec.

Matari H., 2007, *Les instituteurs dans la société gabonaise : Positionnement social, formation et diversité du métier*, Thèse de doctorat nouveau régime en sciences de l'éducation, Amiens.

Matari H et R-F Quentin De Mongaryas., 2011, *Ecole primaire et secondaire au Gabon. Etat des lieux*, Paris, l'Harmattan.

Matari H., 2011, *L'échec scolaire dans le primaire au Gabon vu par les instituteurs en milieu urbain*, in Revue du « CERGEP », Libreville, L'Harmattan, n°5, novembre 2011.

Mihindou-Nziengui N., 1994, *Ecole et chicote au Gabon*, Mémoire de DEA, Montpellier.

Ministère des Affaires Etrangères et Européennes., 2012, *Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone. Comprendre leurs impacts sur la scolarisation des filles pour mieux les combattre*, Rapport.

Ministère de l'Education Nationale Française, *Violences scolaires : Eléments de comparaison internationale*. Concertation sur la refondation de l'école de la République.

Nations Unies, 2006, *La violence à l'encontre des enfants*, Rapport.

Ndounou Limigui D-V., 2012, *Impact des violences verbales des enseignants en milieu scolaire et absentéisme des élèves : cas des classes de 4ème du complexe jean Hilaire Aubame Eyegue*, mémoire de fin de cycle pour l'obtention du Certificat de Conseiller d'orientation Psychologue, ENS, Libreville.

Nguema Endamne G., 2011, *L'école pour échouer. Une école en danger : Crise du système d'enseignement gabonais*, Paris, Publibook. Organisation Mondiale de la santé, 1995.

Perrenoud P., 1995, *Métier d'élève et sens du travail scolaire*, Paris, ESF Editeur.

Proteau L., 2002, *Passions scolaires en Côte d'Ivoire : Ecole, Etat et société*, Paris Karthala.

Troger V., 2006, Revue Sciences Humaines, n°172.